

**PROTOCOLE D'ACCORD UGITECH SA
PORTANT SUR L'ADAPTATION DE L'ORGANISATION
DES ACTIVITES DE PRODUCTION COMPTE TENU DE
L'EPIDEMIE DE COVID 19**

TABLE DES MATIERES :

PREAMBULE.

**ARTICLE 1 - MESURES D'ADAPTATION TEMPORAIRE EN MATIERE
D'ORGANISATION DU TRAVAIL ET D'HYGIENE.**

- 1. Concernant les fonctions pour lesquelles le télétravail est possible.**
- 2. Concernant les fonctions pour lesquelles le télétravail n'est pas possible.**
- 3. Autres mesures.**

**ARTICLE 2 - MESURES LIEES AU RE-ACCUEIL DES SALARIES AVANT LE
JOUR DE LA REPRISE DU TRAVAIL.**

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION.

ARTICLE 4 -DUREE.

ARTICLE 5 -REVISION

ARTICLE 6 -DEPOT.

ANNEXES.

Entre

D'une part,

La Société UGITECH, au capital de 80 297 295,87 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B de Chambéry sous le numéro 410 436 158, ayant son siège social à Ugine, Avenue Paul Girod - CS 90100 - 73403 Ugine Cedex, représentée par _____, agissant en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines, au nom et pour le compte de la société UGITECH S.A.,

Et

D'autre part,

Les Représentants des Organisations Syndicales représentatives au sein de la Société UGITECH S.A.,

PREAMBULE

Dès le début de l'épidémie de COVID-19, Ugitech a scrupuleusement respecté les mesures énoncées par le Gouvernement.

Les Services de Santé au Travail et de Sécurité Ugitech ont été mobilisés pour fournir leur expertise et guider nos actions.
L'entreprise s'est aussi rapprochée d'experts externes reconnus chaque fois que nécessaire, comme par exemple le docteur _____, chercheur en épidémiologie au CHU de Grenoble et membre du Haut Conseil de la Santé Publique.

Ainsi Ugitech SA a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection de la santé et la sécurité de ses salariés, notamment une communication renforcée, en particulier sur les « gestes barrières » à appliquer au quotidien.

Ugitech a décidé de maintenir son activité pour alimenter les chaînes industrielles qui servent notamment les marchés de l'agroalimentaire, de l'énergie, de la santé et de l'hygiène, ... pour assurer et garantir la continuité économique du pays comme l'a réaffirmé le Ministre de l'Economie et des Finances.

Suite à l'annonce du Président de la République du 16 mars 2020 de « *réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire* », Ugitech SA a poursuivi, là où cela était encore nécessaire, les adaptations d'organisation du travail ainsi que le renforcement des mesures d'hygiène, pour assurer la pleine efficacité des mesures de protection des salariés.

En effet, après la généralisation du travail à distance partout où cela est possible, l'entreprise poursuit au gré de l'évolution de la situation, l'adaptation de l'ensemble des services de production afin de continuer de préserver la

protection de la santé et de la sécurité des salariés présents tout en maintenant un fonctionnement le moins dégradé possible de l'entreprise.

Constatant que, malgré toutes les mesures mises en œuvre jusqu'alors, des salariés dans certains secteurs n'étaient pas suffisamment rassurés, la Direction a décidé d'arrêter ses activités de production de ses sites d'Ugine et d'Imphy, dès le mercredi 18 mars 2020 à 13H00 et ce jusqu'au lundi 23 mars 2020 à 13H00, pour mettre en place des mesures supplémentaires, encore plus fortes et plus visibles pour contrer les risques de propagation du virus et ainsi tenter de préserver l'activité.

Dans ce laps de temps, 4 cellules de crise ont été renforcées pour :

- Systématiser les mesures de nettoyage au poste de travail avec des produits adaptés et homologués.
- Fournir dans chaque service les EPI de précaution (gants, masques, ...) là où ils auront été évalués nécessaires par le Médecin du Travail.
- Procéder à une désinfection totale de tous les lieux communs des ateliers et des services.
- Analyser les risques de promiscuité au poste de travail sur l'ensemble des secteurs avec mise en place d'actions correctives le cas échéant.

Le 21 mars 2020, après étude des analyses de risques réalisées, La Direction a décidé de repousser le redémarrage de tous ses secteurs de production au jeudi 2 avril 2020 et d'arrêter la production de l'ensemble de ses sites français ainsi que les autres fonctions de l'entreprise sauf celles désignées comme indispensables à la mise en sécurité des installations et au maintien d'activités ciblées telles que, par exemple, la paye, le commercial, la logistique, la sûreté, ...

A l'issue de sa réunion quotidienne de gestion de crise du 30 mars 2020, la Direction est en mesure de présenter un plan de redémarrage progressif du process de production de ses différents sites étalé sur une douzaine de jours, entre le 2 et le 14 avril 2020.

Pour y parvenir, Ugitech a organisé ces dernières semaines une mobilisation sans précédent.

Cependant, quelle que soit l'ampleur des mesures adoptées, le risque zéro n'existe pas.

Toutefois, les parties sont convaincues que ce risque peut être maîtrisé grâce à l'implication sans faille de chacun :

- Chaque salarié est responsable de respecter strictement les consignes qui lui sont données,
- L'entreprise est responsable de la mise en place de ces consignes et de veiller à leur respect.

Dans ce cadre, et dans le prolongement du communiqué de presse conjoint de l'UIMM et de la CFDT Métallurgie, CFE-CGC Métallurgie et FO Métaux du 20 mars 2020, la Direction a présenté le 1^{er} avril 2020 aux Organisations Syndicales Représentatives un projet de protocole d'adaptation de l'organisation des services de fabrication.

Cette présentation et les discussions qui en ont découlées ont conduit à la rédaction du présent accord.

Les parties sont convenues de ce qui suit,

ARTICLE 1 - MESURES D'ADAPTATION TEMPORAIRE EN MATIERE D'ORGANISATION DU TRAVAIL ET D'HYGIENE.

1. Concernant les fonctions pour lesquelles le télétravail est possible :

Le télétravail est désormais la norme d'organisation du travail compte tenu des circonstances.

Une centaine de stations de travail supplémentaires ont été mise à disposition de personnes qui n'en disposaient pas jusqu'alors, pour leur permettre de travailler depuis chez elles.

Ainsi à ce jour, plus de de 300 personnes travaillent désormais ainsi.

Les réunions en présentiel ont été strictement limitées au profit de conférences téléphoniques et visio conférences.

2. Concernant les fonctions pour lesquelles le télétravail n'est pas possible :

a. Mesures collectives de prévention :

▪ Mesures collectives de distanciation :

- **Vestiaires et douches :** aménagement, recherche d'extension voire mise en place de vestiaires et douches supplémentaires (Voir illustration en annexe).
- **Horaires de travail :** aménagement pour les passages dans les vestiaires et douches de façon à éviter la proximité entre les salariés grâce au déphasage des équipes, sans perte de rémunération.
Zones de travail collectif : matérialisation des distances à respecter entre les individus (cabines, ...). (Voir illustration en annexe).
- **Réunions :** limitation des réunions en présentiel au profit de conférences téléphoniques et visio conférences.

▪ Désinfection des espaces communs :

Augmentation des fréquences de nettoyage (3 fois par jour, de 5h à 22h) sur tous les points de contacts et dans les espaces communs avec traçabilité des passages.

▪ Désinfection « coup de poing » à fréquence régulière :

- **Réalisation de campagnes de désinfection générale** des ateliers, cabines, réfectoires, espaces communication, vestiaires, douches, sanitaires, salles de réunion, ... par une entreprise extérieure spécialisée.

- **Nettoyage de chaque point de contact**, comme par exemple les poignées de porte, les interrupteurs, la robinetterie, les rambardes d'escalier, les placards, ...

b. Mesures individuelles de prévention :

- Pour les situations de travail où il n'est matériellement pas possible de respecter la distance minimum d'un mètre entre deux personnes, il sera mis à disposition des protections individuelles adaptées telles que par exemple des visières.
- **Mise à disposition de kits de désinfection au poste de travail en priorité aux services de production dans toutes les cabines et dans les engins, mais aussi dans les bâtiments de bureaux :**
 - un pulvérisateur avec un produit spécifique de désinfection,
 - un rouleau ou bloc de papier,
 - des gants.(Voir illustration en annexe).
- **Analyse des risques de promiscuité au poste de travail suivie de mise en place de nouvelles consignes adaptées à chaque secteur.**

3. Autres mesures:

- a. **Développement d'une communication régulière sur les moyens de prévention** du Covid 19 à mettre en œuvre par chacun, tels que par exemple les gestes barrières via différents canaux et supports (Voir illustrations en annexes):
- Edition de « flash info » réguliers ;
 - Création d'un espace dédié Covid 19 sur le site intranet Ugitech accessible à tous;
 - Affichage de messages de prévention sur les écrans TV des espaces communications et distributeurs à café ;
 - Diffusion d'un flyer « Covid 19#Adoptons TOUS les gestes barrières » à l'ensemble du personnel travaillant sur sites avant la reprise d'activité.
- b. **Gestion des visiteurs et prestataires sur sites :**
- Report des visites non indispensables à la continuité de fonctionnement.
 - Mise en place d'une procédure et d'un questionnaire sur la santé des visiteurs sur sites.

- Les visiteurs et prestataires doivent respecter scrupuleusement nos mesures de protection individuelles et collectives.

c. Accueil et réception des transporteurs :

- Protocole (voir illustration en annexe).
- Mesure de distanciations telles que mise en place de guichets.
- Suppression de documents ou mesure de distanciation pour leur transmission.

Cas particulier de l'établissement d'Imphy : compte tenu de la configuration de l'établissement d'Imphy intégré sur un site comprenant 2 autres sociétés, ces mesures sont mises en place en cohérence avec les dispositions définies pour l'ensemble du site.

ARTICLE 2 - MESURES LIEES AU RE-ACCUEIL DES SALARIES AVANT LE JOUR DE LA REPRISE DU TRAVAIL.

A l'issue de sa réunion quotidienne de gestion de crise du 30 mars 2020, la Direction est en mesure de présenter le plan de redémarrage progressif du process de production étalé sur une douzaine de jours comme suit :

Jeudi 2 avril 2020	Centre logistique de Grigny (69)
Vendredi 3 avril 2020	Etablissement de Brionne (27)
Lundi 6 avril 2020	Service Acierie de l'établissement d'Ugine (73)
Jeudi 9 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Service Laminoir de l'établissement d'Ugine (73) • Etablissement de Bourg-en-Bresse (01) • Etablissement d'Imphy (58) • Etablissement de Saint-Etienne (42)
Vendredi 10 avril 2020	Service PFM de l'établissement d'Ugine (73)
Mardi 14 avril 2020	Service Ateliers Finisseurs de l'établissement d'Ugine (73) - Ugitech Italia (Milan) et TFA

Ce plan est adopté dans la mesure où, depuis le 21 mars - date de l'arrêt total de nos fabrications, Ugitech a été capable de :

- Protéger ses salariés à risques grâce à des protocoles efficaces en leur permettant de rester chez eux ;
- Organiser ses ateliers pour supprimer tout côtoiement de moins d'un mètre entre les personnes. En cas d'impossibilité matérielle, mettre en place des EPI adaptés (casques visières, masques...)
- Mettre à disposition de son personnel, chaque fois que l'analyse des risques l'exigeait, des EPI adaptés tels que visières, masques, ... Dans ces situations, à défaut d'EPI adaptés disponibles, le poste de travail ne peut être tenu.

- Mettre en œuvre des dispositifs efficaces de désinfection individuels comme collectifs ;
- Doter les postes critiques de gel ou solution hydro alcoolique ;
- Approvisionner en quantité suffisante des masques chirurgicaux pour distribution

Certains services sont d'ores et déjà parfaitement dotés de tous les moyens nécessaires et d'autres ont encore besoin de procéder à des aménagements dans les jours qui viennent.

En outre, pour permettre ce démarrage progressif de la production dans les meilleures conditions, il est décidé d'observer le processus suivant :

- 1. Réunir les CSSCT locales ou selon les cas les représentants de proximité pour valider les mesures envisagées.**
- 2. Organiser, le jour suivant, une journée de ré-accueil, sur la base du volontariat, pour former le personnel aux nouvelles consignes et pratiques, selon les modalités décrites ci-dessous.**
- 3. Redémarrer le jour d'après, les outils en conditions industrielles avec l'effectif de volontaires.**

Ainsi, le ré-accueil d'environ 800 salariés sur l'ensemble des sites Ugitech se déroulera progressivement de la façon suivante:

- 1. Ré-accueil général du personnel**, par groupe de 10 maximum, sur base d'un planning dès le 1^{er} avril et ce, jusqu'au 8 avril, pour informer des nouvelles consignes générales adoptées suite à l'arrêt de production.
L'ensemble du Comité de Direction Ugitech et des Directions des sites seront mobilisés et présents lors de cette opération qui comprendra :
 - Une information de la Direction
 - La remise à chacun d'un flyer expliquant les consignes générales et bonnes pratiques à respecter rigoureusement.
 - Une communication permanente des mesures de prévention à l'aide de vidéo et d'une signalétique adaptée.
- 2. Ré-accueil au poste de travail**, par groupe de 10 personnes maximum, par l'Encadrement de proximité, pour diffusion des consignes spécifiques au poste de travail et au secteur d'affectation.

Important : chacun doit pouvoir se sentir en sécurité pour venir travailler. Ainsi, si un salarié ne se sent pas de reprendre le travail malgré l'ensemble des mesures prises par la Direction, il sera autorisé à s'absenter.
Une note DRH précisera ces modalités.

Nota : ces dispositions définies pour le site d'Ugine seront bien entendues adaptées et déclinées sur les sites distants pour prendre en compte les particularités propres de chacun de ces établissements (voir en annexe des exemples du site de Bourg-en-Bresse).

ARTICLE 3 - CHAMP D'APPLICATION.

Le présent accord s'applique au sein de l'ensemble des sites Ugitech en France, à savoir : Ugine (73), Imphy (58), Bourg-en-Bresse (01), Brionne (27), Saint-Etienne (42) et Grigny (69).

ARTICLE 4 -DUREE.

Le présent accord entre en vigueur à compter de sa signature.

Il est conclu pour une durée déterminée.

Il prendra fin automatiquement à la date fixée par le Gouvernement pour mettre fin au confinement.

Cet accord pourra être renouvelé par avenant.

En application de l'article L. 2222-4 du Code du travail, à l'échéance de ce terme, l'accord ne continuera pas à produire ses effets comme un accord à durée indéterminée.

ARTICLE 5 -REVISION.

Le présent accord peut être révisé conformément aux dispositions légales.

ARTICLE 6 -DEPOT.

Le présent accord sera déposé à la diligence de la Direction auprès des Unités territoriales des Directions Régionales des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) compétentes et sur la plateforme de télé-déclaration du Ministère du Travail à l'adresse suivante : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr.

Il sera également déposé auprès du secrétariat du greffe des Conseils des Prud'hommes compétents.

Un exemplaire sera remis à chaque Organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise.

Fait à Ugine, le 6 avril 2020

Pour Ugitech,

Directeur des Ressources Humaines

Pour les Organisations Syndicales Représentatives :

CFDT,

CFE-CGC,

CGT,

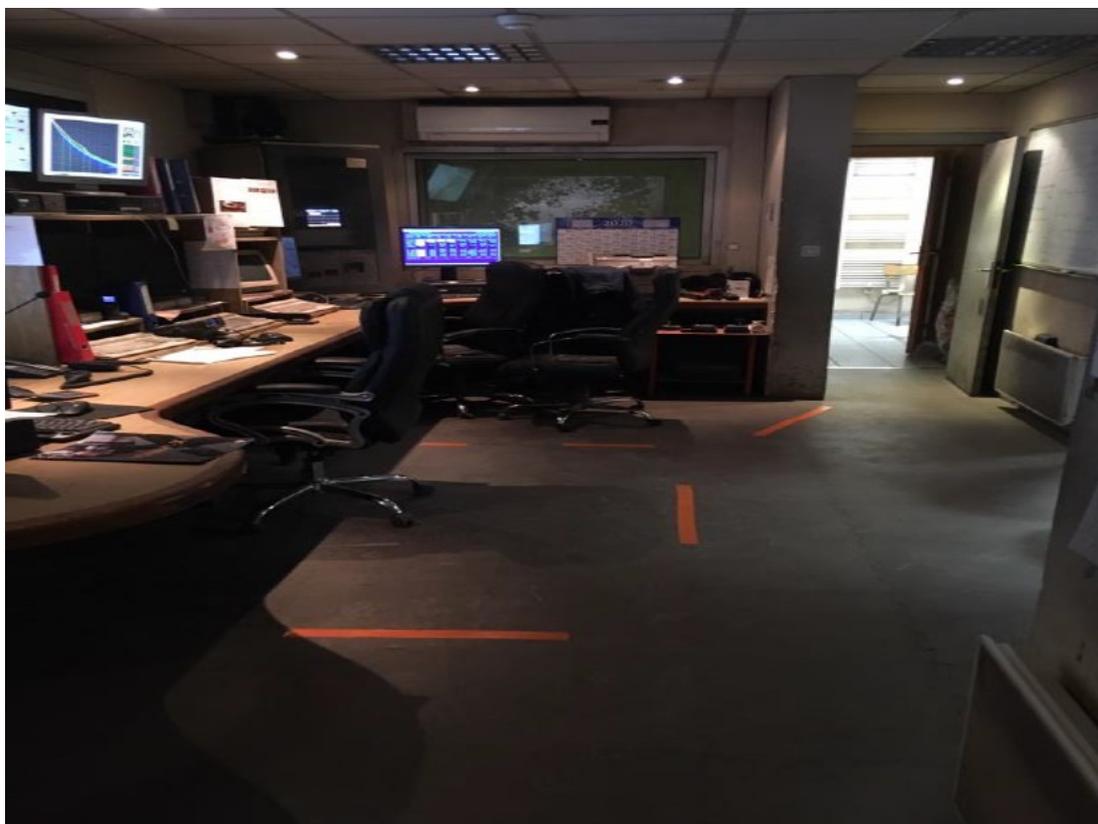
FO,

ANNEXE 1 - VESTIAIRES & DOUCHES



Mise en place d'Algeco pour disposer de vestiaires et douches supplémentaires de façon à supprimer les risques de proximité.

ANNEXE 2 - MATERIALISATION DES DISTANCES ENTRE 2 PERSONNES



ANNEXE 3 - EPI



ANNEXE 4 - KIT DE DESINFECTION



ANNEXE 5 - EXEMPLES D'ANALYSES DE RISQUES ET CONSIGNES ASSOCIEES

	FICHE REFLEXE	Réf. : GED 830728
	PREVENTION RISQUE SPECIFIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 24/03/2020
		Page : 1 / 1
Travail en phase rapprochée à moins d'1 mètre maçons : poches, AOD... <i>En complément des mesures génériques</i>		
<p>1. Lors des phases de travail rapprochées (moins d'1 mètre) se positionner au maximum dos à dos</p>		
		
<p>2. Le port du masque (ou d'une visière) est obligatoire tout le long de l'activité rapprochée (moins d'1 mètre)</p>		
<p>3. Porter les gants lors de la manutention de tous les objets partagés (Moyens d'accès, outils...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les consignes éditées dans la fiche réflexe : Outils mains et manipulations dans l'atelier • Respecter les consignes éditées dans la fiche réflexe : Retrait de gants de manutention 		

	FICHE REFLEXE	Réf. : 829910
	PREVENTION RISQUE GENERIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 27/03/2020
		Page : 1 / 1

NETTOYAGE CHARIOTS ELEVATEUR




1. Plier en quatre le chiffon
2. Pulvériser le produit sur le chiffon, PAS SUR LE CHARIOT
3. Nettoyer les surfaces de contact
 - Volant
 - Leviers de commandes
 - Poignées pour s'accrocher
 - Mécanisme d'ouverture de la porte (Intérieur + Extérieur)
 - Rétroviseur intérieur
 - Tablette tactile / PAD : **pas de nettoyage biocide – fragile !**
 - Boucle de ceinture et boîtier de fixation
4. Laisser sécher avant d'utiliser le matériel
5. Après nettoyage enlever les gants en les enlevant de la façon suivante :


6. Jeter les gants et le chiffon à la poubelle.

	FICHE REFLEXE	Réf. : GED 830727
	PREVENTION RISQUE GENERIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 24/03/2020
		Page : 1 / 1

Prise de poste en cabine
En complément des dispositions génériques

- Lors de la prise de poste :
Respecter les distances d'au moins 1 mètre entre chaque personne
- Nettoyage/ Désinfection des outils partagés :
Mettre des gants jetables (latex, vinyles ou nitriles) et se munir du désinfectant en pulvérisateur

Penser à nettoyer **TOUTES** les surfaces partagées/touchées durant le poste
(Pupitres, claviers, souris, manettes, chaise, boutons...)

Ordinateur :



Mettre / changer le film plastique autour des claviers et des souris

Chaise : 

Mettre le désinfectant d'abord sur le papier puis nettoyer les poignées / accoudoirs

Pupitres, supervisons :
Mettre le désinfectant d'abord sur le papier puis nettoyer avec attention pour éviter toute fausse manipulation

- Retirer les gants



- Jeter les gants et le papier dans la poubelle
- Se laver les mains à l'eau avec du savon

ANNEXE 6 - FLASH INFO

SCHMOLZ + BICKENBACH GROUP



Note de service

Date : 24 février 2020

Destinataires : Tous les salariés d'Ugitech et ses filiales

Emetteur : Direction Générale

Service / Département : Communication

Objet : Mesures de prévention CORONAVIRUS

Compte tenu de la situation internationale liée à la propagation du Coronavirus, le Comité de Direction d'Ugitech annonce les mesures suivantes jusqu'à nouvel ordre :

- Les **déplacements professionnels** à destination des zones à risque, Chine (Chine continentale, Hong-Kong, Macao), Singapour, Corée du Sud, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie **doivent être suspendus**.
- Nous conseillons aux salariés ayant prévu **des séjours privés** dans ces zones à risque de les suspendre également. Si tel n'était pas le cas, nous leur demandons d'en informer leur hiérarchie et de se rapprocher du médecin du travail.
- **Toutes les rencontres et visites sur sites** de fournisseurs, clients ou autres provenant de ces zones **sont à décaler ultérieurement**.

Le Nord de l'Italie étant concerné, des mesures particulières ont été mises en place dès ce week-end chez Ugitech Italia et TFA.

Pour rappel, le Ministère Français de la Santé et le Service Santé au Travail vous conseillent les mesures de prévention qui sont identiques à la grippe traditionnelle :

1. Je n'ai pas de symptôme :
 - je me lave les mains à l'eau chaude et au savon très régulièrement,
 - j'évite les contacts physiques.
2. J'ai les symptômes : fièvre, toux et difficultés respiratoires.
 - je reste chez moi,
 - j'appelle le 15,
 - j'indique mon voyage ou lieux fréquentés,
 - je ne vais pas chez mon médecin traitant, ni au service d'urgences.

Des informations complémentaires vous seront communiquées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Flash-Info

N°457

Le 5 Mars 2020

Coronavirus Mesures de prévention à respecter

Compte tenu de l'évolution de la propagation du Coronavirus, nous demandons à chacun de mettre en œuvre les mesures de prévention suivantes :

- ▶ Vous saluer **SANS** vous serrer la main, **NI** vous faire la bise.
- ▶ Vous laver très régulièrement les mains avec du **savon** (à défaut avec un **gel hydro alcoolique**).
- ▶ **Tousser ou éternuer dans votre coude** ou utiliser des **mouchoirs à usage unique**.
- ▶ **Ne pas vous toucher le visage avec des mains non lavées**.

Les autres mesures indiquées dans les notes internes précédentes restent toujours valables.

Ce virus ne circule pas tout seul, c'est l'Homme, potentiellement porteur du virus, qui circule. Les mesures mises en place sont simplement des mesures de bon sens.

Le Comité de Direction

ANNEXE 7 - ESPACE COVID 19 DANS L'INTRANET

[Changer de photo de couverture](#)
[S'abonner](#)

COVID-19

Gardons le lien !

COVID-19. Gardons le lien !

🔒 👤 18 abonné(e)s

COVID-19

- GARDONS LE LIEN !
- INFO GENERALE
- PROTÉGEONS-NOUS !
- ATTESTATION DÉPLACEMENT
- Trucs & Astuces TELETRAVAIL
- NAVIGUER dans l'intranet

[✎ Modifier le contenu](#)

Gardons le lien !

En ce temps d'éloignement physique, restons en contact et **gardons le lien**.

Pendant cette situation inédite, sur cette tribune, nous vous Informerons régulièrement de ce qui se passe chez Ugitech, de la marche des ateliers et des sites Ugitech. N'hésitez pas à partager !

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le service communication d'Ugitech

Reprise de l'activité Industrielle échelonnée - CLIQUEZ ICI

Des équipes Maintenance préparent la reprise : CLIQUEZ ICI

NOM DU DOCUMENT

NOM DE SERVICE

Date: 30 Mars 2020

Destinataire: Clients et usagers, Public et investisseurs

Statut: Document Public

Niveau: Informationnel

DIP: 00000000

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, Ugitech a mis en œuvre des mesures d'urgence et de flexibilité afin de maintenir la continuité de son activité. Ces mesures ont été mises en œuvre, une organisation temporaire de nos sites d'activité afin de garantir l'approvisionnement de nos clients et de nos investisseurs. Ainsi, durant cette période, UGITECH DEVILLE CAVILLON a été converti comme site d'arrêt pour garantir l'approvisionnement de nos clients et de nos investisseurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien. Nous vous invitons à rester en contact avec nos équipes afin de garantir la continuité de nos services. Les équipes de production et support d'Ugitech SA et le service client restent à votre disposition.

Elles auront comme mission de garantir la continuité de nos services.

- Évaluer l'impact permanent de nos actions et nous adapter d'urgence en fonction de l'évolution de la situation.
- Appréhender au maximum les risques et les actions à mettre en œuvre pour les limiter et les éviter.

Elles rapportent leurs actions à la fois à nos Sites | Sécurité Covid19

2020 Key users crise Covid-19.pdf

Document PDF - mars 30, 2020, 10:58 AM

COVID-19. Gardons le lien ! [📄 Télécharger](#)

NOM DU DOCUMENT

NOM DE SERVICE

Date: 27 Mars 2020

Destinataire: Clients et usagers, Public et investisseurs

Statut: Document Public

Niveau: Informationnel

DIP: 00000000

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien. Nous vous invitons à rester en contact avec nos équipes afin de garantir la continuité de nos services. Les équipes de production et support d'Ugitech SA et le service client restent à votre disposition.

Elles auront comme mission de garantir la continuité de nos services.

- Évaluer l'impact permanent de nos actions et nous adapter d'urgence en fonction de l'évolution de la situation.
- Appréhender au maximum les risques et les actions à mettre en œuvre pour les limiter et les éviter.

Elles rapportent leurs actions à la fois à nos Sites | Sécurité Covid19

MesDocteurs_CommunicationAdhérents.pdf

Document PDF - mars 27, 2020, 11:15 AM

COVID-19. Gardons le lien ! [📄 Télécharger](#)

LIENS UTILES

- Déclaration d'accidents
- Demande de véhicules
- Fiche Idées "Produits Nouve..."

DOCUMENTS

- ACTU HEBDO - Marche usine
- TRUCS ET ASTUCES S+Bnet

OPTIONS

- 👤 Mentions légales
- 🔔 S'abonner
- ➦ Partager la page

- 📱 Créer une application
- 👥 Créer un groupe

ANNEXE 8 - FLYER DISTRIBUE LORS DU RE-ACCUEIL

COVID-19

#Adoptons TOUS les gestes barrières

Nous avons 2 impératifs:

- Préserver la santé et la sécurité de nos salariés,
- Préserver la santé de l'entreprise, notamment nos emplois, en maintenant notre activité pour servir nos clients.

Mobilisation sans précédent dans l'objectif de mesures simples pour mettre au point un protocole de reprise qui soit le plus efficace possible avec l'appui sans faille des experts médicaux internes et externes. **Quelle que soit l'ampleur de ces mesures, le risque zéro n'existe pas.**

MAIS CE RISQUE PEUT ÊTRE MAÎTRISÉ SI LE RESPECT DES CONSIGNES EST APPLIQUÉ PAR CHACUN D'ENTRE NOUS:

- Responsabilité de l'entreprise pour garantir leur mise en place et leur durée
- Responsabilité individuelle pour les respecter strictement

Ce document vous présente comment il nous faut **ABSOLUMENT CHANGER NOS HABITUDES** et **ADOPTER LES GESTES BARRIÈRES**.

INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Pour être informés sur le Covid-19, le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus est votre meilleur allié.

Pour garder la liaison entre l'entreprise et les salariés, un espace dédié Covid-19 a été créé dans votre Intranet d'Entreprise, qui est accessible à tous. Si vous n'avez pas accès à ce document avec ce dernier mode de connexion, contactez votre hiérarchie.

Les gestes simples et indispensables pour préserver votre santé et celle de votre entourage

- Se laver les mains très régulièrement au savon*, notamment avant et après chaque passage dans les lieux d'usage communs.
- Ne pas vous toucher le visage avec les mains et en aucun cas avec les gants de travail habituels.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer en respectant une distance supérieure à 1 mètre.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Respecter une distance supérieure à un mètre entre les personnes.

À défaut de point d'eau, utiliser une solution hydroalcoolique.

Mesures d'hygiène et barrières mises en œuvre sur les sites d'Ugitech

MESURES COLLECTIVES DE DISTANCIATION

- Déploiement de télétravail quand cela est possible.
- Limitation des réunions au profit des Conférences Téléphoniques et Vidéo-conférences.
- Aménagement de vestiaires, recherche d'orientation.
- Aménagement d'horaires pour les passages dans les vestiaires, avec déphasage des équipes.
- Sur les zones de travail collectif, matérialisation des distances à respecter et du nombre de personnes (cabines, bureaux...).

MESURES INDIVIDUELLES BARRIÈRES

Dans les conditions de travail inférieures à un mètre identifiées et inévitables, mise à disposition de protections individuelles.

ANALYSES DES RISQUES DES POSTES DE TRAVAIL

Mise en place de nouvelles consignes adaptées à chaque secteur.

DÉSANFECTIION DES ESPACES COMMUNS

- Tournees de nettoyage de 3h à 22h, plusieurs fois par jour, sur tous les points de contacts et dans les espaces communs.
- Tracabilité des passages sites à jour.

MISE À DISPOSITION DE KITS DE DÉSANFECTIION

Distribution des kits de protection et de désinfection, en priorité aux services de production dans toutes les cabines, dans les engins, et sur les postes de travail.

- Un pulvérisateur avec un produit désinfectant,
- Un masque de papier, sac de papier poubelle,
- des gants.

GESTION DES VISITEURS ET PRESTATAIRES SUR SITES

Mise en place d'une procédure et d'un questionnaire sur la santé des visiteurs sur sites.

Nouvelles consignes à respecter à partir du 2 avril 2020

LES PRIORITÉS SONT: SE LAVIER RÉGULIÈREMENT LES MAINS, NE PAS SE TOUCHER LE VISAGE.

AVANT DE VENIR AU TRAVAIL

Si mon entourage de confinement est testé positif ou en suspicion de Covid-19 validée par un médecin et sur justificatif, prenez contact avec le médecin du travail qui vous indiquera la marche à suivre. Tel. 04 79 89 32 00

Procédez à un contrôle de votre température. Si elle est supérieure à 38 °C, si vous toussiez ou si vous avez des difficultés respiratoires, restez à la maison et prenez contact avec votre médecin traitant ou le 115.

COVOITURAGE

Interdiction de covoiturer à plus de deux personnes. Dans ce cas, positionnez le passager à l'arrière.

ACCÉDER AUX SITES, GESTION DES ENTRÉES ET SORTIES

POUR LES SALARIÉS

- Après inspection de l'entreprise:
- Respecter les marquages au sol.
- Pousser avec votre épauule ou frotter de la coudure.

POUR LES VISITEURS, PRESTATAIRES

- Des nouvelles consignes seront à afficher à tout visiteur par les personnes les recevant.

POUR LES TRANSPORTEURS, LIVREURS

- Respect de consignes spécifiques.

Des contrôles en sortie de sites seront effectués pour labor contre les vols de gel hydroalcoolique ou de masques.

CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS SUR LES SITES

PIETONS

Évitez l'attente en respectant une distance > 1 mètre.

Respectez cette distance lors de croisements, dans les escaliers, les lieux restreints... et mettez en place des réflexes types: une personne à la fois dans les escaliers, se tourner le dos lorsque la distance ne peut être respectée...

Après avoir tenu la rampe des escaliers, lavez-vous les mains.

GESTION DES ENTRÉES AVEC PORTES

Dans la mesure du possible, laissez les portes ouvertes.

Dans tous les autres cas, ouvrez les portes avec votre coude ou avec vos mains.

EN VEHICULE

Une seule personne par véhicule.

COMPORTEMENT À ADOPTER DANS LES ESPACES COMMUNS

RÉUNIONS

Elles sont à limiter au maximum et à remplacer par les outils Webex ou téléconférence.

- Si toutes les conditions étaient réunies:
 - Max 10 personnes dans un espace dédié.
 - Chaises à une distance > 1 mètre.
 - En cartons autour de la table.
 - Se laver les mains, AVANT et APRÈS les réunions.

GESTION DES BUREAUX INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Pour une de télétravail mais pour les présents:

- Respecter la distance barrière > 1 mètre
- Laissez la porte ouverte
- Facilitez l'aération: nettoyez régulièrement votre bureau et environnement de travail.

PROCÉDURES INCENDIE ET CONFINEMENT HF SITE D'USINE

Dans ce contexte, les procédures incendie et confinement HF restent en vigueur.

ACCÈS AUX PANNEAUX D'AFFICHAGE

Une personne à la fois.

AUTRES MESURES BARRIÈRES SUR LES ESPACES COMMUNS

Les postes de travail automatisés partagés:

- À chaque nouvel utilisateur, effectuer le lavage par du désinfectant et le mettre en fin d'utilisation.
- Nettoyer la source à chaque utilisateur.

VEHICULES À UTILISATION COMMUNE

Avant toute utilisation, nettoyez les poignées, visitez et lavez de l'extérieur des véhicules (citerne, benne, camion, camionnette, véhicules légers...).

Lavez-vous les mains avant utilisation du véhicule.

PAUSES ET « CASSE-CROÛTE »

Les machines à boissons et de nourriture sont arrêtées jusqu'à nouvel ordre.

Les distributeurs de nourriture sont arrêtés. Les personnes à la table, respectez la distance barrière > 1 mètre. Ne touchez pas les distributeurs, ni le verre au-dessus du gel hydroalcoolique.

Consommez votre boisson sur place et jetez le verre dans la poubelle ménagère.

Les espaces fumeurs s'accroissent qu'une seule personne à la fois, avec le codeur individuel.

Casse-croûte: lavez-vous les mains avant de manger, respectez la distance barrière > 1 mètre, évitez de partager votre nourriture.

Les bonnes pratiques à mettre en œuvre!

- Respectez les consignes affichées.
- Ramenez des flacons vides de gel hydroalcoolique, pour être rechargés.
- Si vous avez des flacons inutilisés chez vous, amenez-les à apporter pour une utilisation sur votre lieu de travail.
- Jetez vos mouchoirs dans les poubelles ménagères et non dans celles à poubelle.

Protocole de secours à personne jusqu'à nouvel ordre

EPI EXIGÉS

Pour toute intervention de secours à personne en atelier:

- Le secouriste doit porter:
 - un masque FFP2 ou FFP3
 - des lunettes de protection
 - une paire de gants
- Le secouriste doit équiper la victime d'un masque chirurgical.
- NE PAS DÉPLACER LA VICTIME ET CONTACTER l'intervenant ou le poste de garde la nuit ou le week-end.

DÈS LA FIN DU CONTACT AVEC LE PATIENT

- Rincez et jetez l'ensemble des équipements de protection à usage unique.
- Procédez à l'élimination des gants saisis du masque FFP2 dans la poubelle avec-sac. Fermez le sac-poubelle.
- Nettoyez vos lunettes de protection avec le produit à lécide à disposition.
- Enfin, lavez-vous les mains.

Un kit contenant les EPI nécessaires à une intervention est à récupérer au service santé puis sera stockés dans le bureau du chef de poste. Le service de santé doit être informé de l'intervention au 04 79 89 32 00

ENSEMBLE, PAR LE RESPECT MUTUEL ET UNE DISCIPLINE EXEMPLAIRE, NOUS VAINCRONS LE COVID-19! VOTRE SANTÉ RESTE NOTRE PRIORITÉ.

ANNEXE 9 - PROTOCOLE DE RECEPTION DES TRANSPORTEURS

	FICHE REFLEXE	Réf. : GED 830781
	PREVENTION RISQUE SPECIFIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 25/03/2020
		Page : 1 / 1

Accompagnement des chauffeurs dans les halls de déchargement (Halls 1/2/3/4/5)

En complément des mesures génériques



Réflexes avant de démarrer :

- Je me lave les mains à l'eau et au savon sinon gel

Accompagnement du chauffeur jusqu'à la zone de déchargement :

- Distance 1m500 à tenir.

Réflexes après avoir terminé l'opération :

- Je me lave les mains à l'eau et au savon sinon gel

Le chauffeur restera dans sa cabine fenêtres fermées durant le déchargement.

ANNEXE 10 - EXEMPLES D'ADAPTATION SUR SITES DISTANTS (Bourg en Bresse)

	FICHE REFLEXE	Réf. : 830644
	PREVENTION RISQUE SPECIFIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 26/03/2020
		Page : 1 / 1

Arrivée sur le site




La consigne générale s'applique en toutes circonstances

1. Le covoiturage est interdit
2. Aller jusqu'au tourniquet en respectant :
 - a. L'allée piétonne
 - b. L'espace d'1 mètre entre personnes – voir traçage au sol
3. Pousser le tourniquet à l'aide du coude ou de l'avant bras
4. Utiliser la mousse hydro alcoolique en entrée et sortie du tourniquet



ANNEXE 10 - EXEMPLES D'ADAPTATION SUR SITES DISTANTS (Bourg en Bresse)

	FICHE REFLEXE	Réf. : 830645
	PREVENTION RISQUE SPECIFIQUE CORONAVIRUS	Rév. : A Date : 26/03/2020 Page : 1 / 1

Accès aux vestiaires et douches/toilettes




La consigne générale s'applique en toutes circonstances

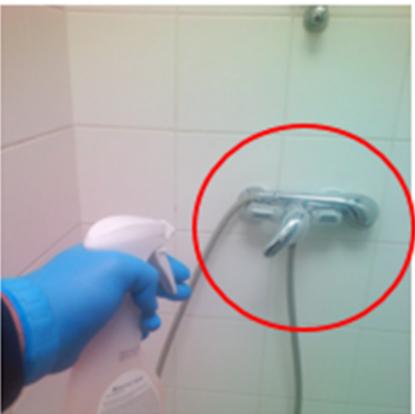
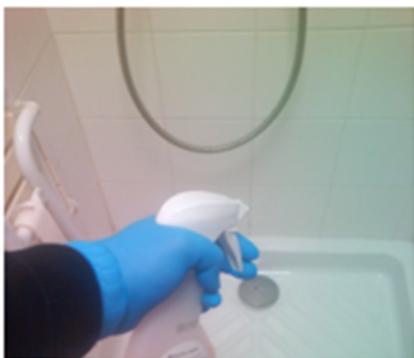
Les arrivées de poste ont été décalées pour limiter le regroupement de personnel

1. La porte extérieure doit rester ouverte en permanence
2. Les montées et descentes de l'escalier se font une seule personne à la fois
3. Les portes des vestiaires et sanitaires doivent être poussées avec les coudes ou avant bras
4. Le nombre de personnes présentes simultanément aux vestiaires est de 5 maximum. Afin de garantir un écartement maximum des personnes :
 - a. Des décalages d'arrivée du personnel ont été organisés
 - b. Des armoires ont été déplacées pour garantir un écartement adapté
5. Utiliser la mousse hydro alcoolique sur le palier haut du bâtiment après chaque passage d'une pièce à l'autre et avant de quitter les lieux
6. Les passages de consignes se font à l'extérieur du bâtiment en respectant les distances d'espacement
7. Une fois les consignes passées, le personnel sortant doit aller jusqu'à son véhicule et attendre l'heure réglementaire de fin de poste pour quitter le site

**ANNEXE 10 - EXEMPLES D'ADAPTATION SUR SITES
DISTANTS
(Bourg en Bresse)**

	FICHE REFLEXE	Réf. : 828965
	PREVENTION RISQUE GENERIQUE	Rév. : A
	CORONAVIRUS	Date : 23/03/2020
		Page : 1 / 1

NETTOYAGE DES DOUCHES

1. Pulvériser un peu de produit mis à disposition sur le robinet et la douchette
2. Nettoyer avec un chiffon papier jetable
3. Nettoyer les surfaces de contact
 - Robinet
 - Douchette
4. Vaporiser un peu de produit dans le bac
5. Rincer avec la douchette (eau chaude), le robinet et la douchette elle-même
6. Rincer avec la douchette (eau chaude) le bac
7. Après nettoyage enlever les gants de la façon suivante :



8. Jeter le chiffon et les gants dans la poubelle.

ANNEXE 10 - EXEMPLES D'ADAPTATION SUR SITES DISTANTS (Bourg en Bresse)

	FICHE REFLEXE	Réf. : 829855
	PREVENTION RISQUE GENERIQUE CORONAVIRUS	Rév. : A Date : 23/03/2020 Page : 1 / 1

**A partir de mercredi 25 mars
et jusqu'à nouvel ordre**

Utilisation des claviers et souris

- 
 Je lave mes mains
- 
 Je mets des gants
- 
 Je nettoie le plan de travail avec le produit désinfectant
- 
 J'entoure le clavier et la souris de cellophane
- 
 Quand j'ai fini, j'ôte le cellophane et je le jette à la poubelle

